

BGer 4A_604/2018 vom 19. Dezember 2018

Bundesgericht, 2018-12-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_604_2018

FR: TF 4A_604/2018 du 19 décembre 2018

IT: TF 4A_604/2018 del 19 dicembre 2018

Erwägungen

E. 1

A. _____,

E. 2

B. _____,

les deux représentés par Me Damien-Raphaël Bossy,
intimés.

Objet

contrat de bail; retrait du recours,

recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg, IIe Cour d'appel civil, du
11 octobre 2018

(102 2018 258 + 259).

La Présidente,

Vu le recours en matière civile formé le 12 novembre 2018 par X. _____ Sàrl (ci-après:
la recourante) contre l'arrêt rendu le 11 octobre 2018 par le Tribunal cantonal de l'Etat de
Fribourg, IIe Cour d'appel civil, dans la cause divisant la recourante d'avec A. _____ et
B. _____, intimés au recours;

Vu la lettre du 17 décembre 2018 par laquelle l'avocat de la recourante déclare au Tribunal
fédéral qu'il retire le recours;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_604/2018 du
rôle;

Vu l' art. 66 al. 2 et 3 LTF concernant les frais;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens aux intimés, ceux-ci n'ayant pas été
invités à déposer de réponse;

Vu l' art. 32 al. 2 LTF ,

Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.